



## TARIFS

### FRAIS D'INSCRIPTION

Des frais d'inscription sont demandés pour toute inscription d'un nouvel enfant au collège.

Ils sont à régler **par chèque** et à **joindre impérativement** au dossier d'inscription.

Ces frais sont de : pour le 1<sup>er</sup> inscrit au collège : **70 €**

**50 €** si l'enfant vient de Tarcisus (CM2)

pour les frères et/ou sœurs : **10 €**

### FRAIS DE SCOLARITÉ

Afin de soutenir les familles, le Collège de la Trinité propose des frais de scolarité modulés en fonction du nombre d'enfants scolarisés et du quotient familial délivré par la CAF, au mois d'avril précédant l'inscription ou la ré-inscription.

#### FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS

	Quotient familial	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	4 <sup>e</sup> enfant
Réduction			-10%	30%	-60%
<b>Tranche 1</b>	QF ≤ 765 €	2 249 €	2 024 €	1 574 €	900 €
<b>Tranche 2</b>	765€ < QF < 1120 €	2 892 €	2 603 €	2 024 €	1 157 €
<b>Tranche 3</b>	QF ≥ 1120€	3 213 €	2 892 €	2 249 €	1 285 €

*Les familles peuvent bénéficier de réductions pour plusieurs enfants inscrits au primaire (Tarcisus) et au collège (Trinité). Les réductions s'appliquent alors en comptant le collégien comme 1er enfant.*

*Exemple : 2 collégiens et 1 primaire en tranche 2 = (1<sup>er</sup> enfant Trinité + 2<sup>e</sup> enfant Trinité + 3<sup>e</sup> enfant Tarcisus) = 2 892 + 2 603 + 1 502 = 6 997 € / an (hors frais de cantine, fournitures, inscription). L'économie s'élève à 1813 € grâce à l'application de la double réduction (quotient familial CAF/nombre d'enfants scolarisés)*

### FRAIS DE CANTINE

Les enfants apportent leur panier repas .

Les frais de fonctionnement sont de **230 € par an et par enfant.**

### FRAIS DE FOURNITURES

Les frais de fournitures sont de **30 € par enfant pour l'année.**

D'autres frais sont à prévoir : L'Uniforme à commander (info en juillet)

Les fournitures par matières (info en juillet)

Sorties scolaires et le projet Aventure

***En appliquant la politique familiale qui nous est chère, nous ne couvrons pas tous les frais réels de fonctionnement des établissements.  
Le collège ne reçoit aucune subvention ! Il ne peut vivre qu'avec le soutien des dons ! Nous comptons sur vous pour en parler autour de vous !***